

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAIXAS

Nombre de Conseillers  
en exercice 23  
présents 19  
votants 23

## Délibération N°070/2026

### **OBJET : MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA COMMUNE DE BAIXAS A PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE DES BASSINS DE RETENTION**

L'An Deux Mille Vingt Six : le 15 SEPTEMBRE à 19h

Le Conseil Municipal de la Commune de BAIXAS dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles Foxonet, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 septembre 2026

**PRESENTS** : MM G. FOXONET – F. CASTANO – S. VIDAL – B. MAHDI – S. SOULIE – C. GITARD – A. DUHAMEL – S. BANYULS – D. LOIRET – J.P. BAQUE – C. DANOY – R. SORIA – V. POLLET – B. ESPERANCA – H. ESTRELLA – N. CROS – G. HOLLE – N. GUERRA – J. DU SACRE CŒUR DE JESUS.

**ABSENTS EXCUSES** : V. CLUPTIL procuration à V. POLLET - S. PARIS procuration à S. VIDAL– R. HOAREAU procuration à C. DANOY – E. MARTIN procuration à N. GUERRA

**ABSENTS** : /

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Stéphanie VIDAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1321-1 et 1321-2 ;

Considérant qu'au titre de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines », Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine doit assurer la création, la gestion et l'entretien des bassins de rétention ;

Considérant qu'actuellement les bassins de rétention sont propriétés des communes membres de PMMCU, et que cette dernière se substitue de plein droit à la commune à la date du transfert et que cette mise à disposition s'effectue à titre gratuit ;

Considérant qu'il convient d'entériner la mise à disposition des biens concernés via un procès-verbal de mise à disposition et de ses annexes ;

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**OUI** l'exposé de son rapporteur, M. Fabien CASTANO, Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe et la teneur du procès-verbal et de ses annexes, constatant la mise à disposition gratuite par la commune de Baixas à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine des bassins de rétention ;

**AUTORISE** la signature du procès-verbal précité avec la Communauté Urbaine ;

Date de transmission de l'acte: 21/09/2026

Date de reception de l'AR: 21/09/2026

066-216600148-DE\_070\_2026-DE  
A G E D I

**AUTORISE** Monsieur le Trésorier de la commune à procéder aux écritures comptables nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, concomitamment avec le Trésorier de la Communauté Urbaine ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte utile en la matière.

**AINSI** fait et délibéré à Baixas, les Jours, Mois et An que dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

En Mairie, le 15 septembre 2026

Le Maire,

Gilles FOXONET



Date de transmission de l'acte: 21/09/2026

Date de reception de l'AR: 21/09/2026

066-216600148-DE\_070\_2026-DE  
A G E D I